



Donnez-vous les moyens d'agir



GROUPE DE TRAVAIL CONTROLE FISCAL DU 12 MAI 2015

Lors de cette rencontre, l'administration a rappelé que la fraude fiscale est une priorité absolue, dont toutes les formes sont insupportables aux yeux du public, en ces temps difficiles.

Si la CFTC FINANCES PUBLIQUE rejoint la DG sur cette position ? elle a indiqué que les moyens alloués à « cette priorité absolue » n'étaient pas à la hauteur de l'ambition affichée. En effet, cette mission exige, pour répondre à l'attente exprimée, plus de moyens humains, matériels et financiers.

La CFTC FINANCES PUBLIQUES a renouvelé sa demande d'évolution en ce qui concerne les frais de déplacements, frais qui doivent normalement couvrir les frais réellement engagés par les agents en déplacements dans le cadre de l'exercice de leurs missions. C'est aujourd'hui loin d'être le cas, ce qui est inadmissible.

Les vérificateurs en DRFIP et DDFIP doivent pouvoir accéder au statut d'Inspecteur spécialisé, statut qui ne peut être exclusivement réservé aux vérificateurs des directions nationales et régionales compte tenu des compétences techniques à acquérir et déployer au niveau du réseau.

Les problèmes relatifs aux dotations en matériels (ordinateurs lourds, vieux de plus de 10 ans pour certains, l'absence d'anticipation eu égard aux dossiers à gérer) sont toujours d'actualité.

La CFTC FINANCES PUBLIQUES revendique que les vérificateurs au sein des PCE puissent bénéficier du même cursus de formation que les vérificateurs en brigade.

La CFTC FINANCES PUBLIQUES constate des volontés d'expérimentations pour améliorer l'efficacité du contrôle. Toutefois, l'absence de refonte réelle du CGI conduit au maintien de certaines dispositions obsolètes. Une législation plus claire permettrait des sanctions plus nettes en cas de fraude. A quand la réforme fiscale promise par nos responsables ?

Enfin concernant Nausicaa, même si des améliorations ont été faites, cet outil n'est pas utilisé par les agents qui lui préfèrent la documentation privée.

➤ Le contrôle fiscal international

Pour être capable de voir ce qui se passe au-delà de nos frontières, la DGFIP dispose de 3 moyens :

- Les échanges internationaux entre les Etats,
- Les informations provenant des entreprises,
- Inversion de la charge de la preuve.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



Pour la CFTC DGFIP, l'AI (assistance internationale) est une tâche chronophage, avec le risque d'avoir une réponse dans un délai très long ou de n'avoir aucune réponse de certains pays ou encore des réponses non traduites.

Pour la DG les délais se sont considérablement améliorés : au sein de l'union européenne le délai est de 2 à 6 mois. La DGFIP reconnaît elle-même que cela lui prend du temps de répondre aux demandes des autres pays. Plus les demandes sont précises, et plus les réponses sont rapides.

Il s'agit d'échanges bilatéraux à hauteur de 1800 demandes chaque année.

En ce qui concerne le formulaire TVA intra-communautaire, chronophage à remplir et à traiter, il doit être validé au niveau communautaire pour être modifié.

En conclusion, l'Assistance Internationale s'est très nettement améliorée ces dernières années en terme de délai et de qualité. En ce qui concerne les demandes qui reviennent non traduites, la DG précise qu'elle dispose d'un service de traduction gratuit.

Par ailleurs, il y a une montée en puissance de la BNDRF (Brigade Nationale de Répression de la Délinquance Fiscale), dont l'effectif est constitué à 50% par des agents de la DGFIP et à 50% par des agents de la police.

La CFTC FINANCES PUBLIQUES souhaite que la DGFIP soit plus interventionniste en ce qui concerne ce service, qui aurait tendance à passer sous la tutelle du ministère de l'intérieur.

➤ Expérimentation d'un pôle pénal interrégional (PPI)

La DG veut renforcer et diversifier la répression pénale car elle permet l'exemplarité. Cette expérimentation aura lieu sur la DIRCOFI SUD OUEST, qui comprend 12 directions et qui compte actuellement une centaine de dossiers par an. Le futur PPI serait composé d'un AFIPA (création de poste mais la DIRCOFI a un sous-effectif d'1 AFIPA) et de 5 ou 6 rédacteurs prélevés dans les services sans aucune compensation, comme pour la mise en place des STDR déconcentrés.

L'objectif est clairement de diversifier la répression pénale car la fraude fiscale patrimoniale augmente, sans oublier la fraude des entreprises et la fraude en col blanc.

Le PPI sera un soutien au réseau. Pour la DG, les plaintes pour fraude fiscale ont un impact considérable, les enjeux sont conséquents. Il faut viser toutes les formes de fraudes et tous les secteurs professionnels.

Le syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES restera revendicatif sur l'ensemble des sujets relevant de la sphère contrôle fiscal. La prochaine rencontre portera sur la généralisation des STDR, l'avancement du déploiement des PCRP et la fraude numérique.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédéc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com